Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 12h24
Réference de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL70_2026-DE

Ville de
VITRY-LE-FRANÇOIS
République française, département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 1er octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 25 septembre 2026 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

Étaient présents : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, MM. LEVASSEUR, BOURA, Mme GUÉRINOT (jusqu'à 19h47), M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR (à partir de 18h04), Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH (jusqu'à 19h15), Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT (à partir de 18h13).

Excusée : Mme BLOND.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme BLOND donne pouvoir à Mme BOBLIQUE ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JÉRÔME (à partir de 19h15) ;
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 19h47).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU.

- N°70 -

URBANISME

CESSION D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 186 M² À PRÉLEVER DANS TOUT OU PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AK Nos269, 318, 319 ET 320 SISES QUARTIER DE LA HAUTE BORNE

Rapporteur : Madame Pamela THOMAZÉ

La Ville de Vitry-le-François a cédé en 2021 un terrain de 500 m² à Madame Alexandra GERMANN dans le quartier de la Haute Borne. Lorsque cette dernière a construit sa clôture, elle a inclus dans sa propriété une emprise supplémentaire d'environ 186 m² appartenant à la collectivité.

Madame GERMANN souhaite régulariser cette situation. La Ville de Vitry-le-François n'ayant pas de projet sur ce terrain, il vous est proposé d'accéder à sa demande en lui cédant une emprise d'environ 186 m² au prix de 28,00 €/m², conforme à l'estimation domaniale, à délimiter en fonction de la clôture déjà implantée.

L'intervention d'un géomètre sera nécessaire en vue de procéder à la délimitation du terrain et déterminer les parcelles impactées par cette cession, soit potentiellement les parcelles cadastrées section AK n^{os} 269, 318, 319 et 320 sises lieu-dit La Haute Borne à Vitry-le-François.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 6 août 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission finances,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ APPROUVER la cession d'une emprise d'environ 186 m² (surface à parfaire ou à diminuer par un géomètre) à prélever dans les parcelles cadastrées section AK nos 269, 318, 319 et 320 (parcelles à définir par un géomètre) à Madame Alexandra GERMANN, domiciliée 12 rue du Champ de Manœuvres à Vitry-le-François, ou tout acquéreur qui s'y substituerait, dans les conditions énoncées ci-dessus.

2°/ **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à ces affaires ;

3°/ **DIRE** que les dépenses et recettes engendrées seront imputées au(x) budget(s) correspondant(s).

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre BLONDEAU

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 15 OCT. 2026

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 12h24
Référence de l'AR : 051-215106022-20261001-DEL70_2026-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MARNE

Commune :
VITRY LE FRANCOIS

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 03/08/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF MARNE
Cité administrative Tirlet 51036
51036 Chalons en Champagne cedex
tél. 03-29-68-60-36 -fax
sdif.chalons-en-champagne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

